



PACK PARTENAIRE 2017

• LES AVANTAGES •

- Présence dans l'édition papier multilingue «Bienvenue au Mans 2017/2018» : guide d'informations touristiques, pratiques, hébergements, restaurants, plan (pour les prestataires de notre territoire « Le Mans Métropole ») : date limite pour insertion : 15 décembre 2016
- Offres promotionnelles dans le chéquier avantages valable un an (document ci-joint) – offrant une visibilité de votre structure et de vos produits.
- Référencement sur notre site internet : www.lemans-tourisme.com - Page dédiée (coordonnées, photos, descriptif détaillé, adresse internet, géolocalisation) mise en valeur par un logo partenaire office de tourisme, bornes interactives, applications smart phone.
- Accès à l'espace « bons plans » : (réductions tarifaires – nuitées offertes – promotion – opération temporaire...) sur le site internet de l'Office de Tourisme
- Présence dans la base de données touristiques « Esprit » (secteur géographique : Pays du Mans/pour les prestataires touristiques uniquement) - mise à jour des sites internet Office de Tourisme et Sarthe Développement, et applications...
- Mise à disposition du logo de l'Office de Tourisme pour vos éditions et sites internet
- Abonnement à la newsletter hebdomadaire.
- Mise à disposition de brochures pour vos clients dans votre structure : retrait de la documentation dans notre Office de Tourisme
- Membre du Club Acteurs du Tourisme
- organisation de visites de prestations touristiques partenaires réservées à nos partenaires (2 visites par an)
- Priorité pour les réservations hôtelières dans le cadre des événements, congrès, séminaires...
- Dispositif de mise à jour des disponibilités pour les hôtels, chambres d'hôtes et meublés lors de manifestations sportives
- Démarchage prioritaire auprès des prestataires du Pays du Mans concernant nos offres commerciales (catalogue groupe, package individuel, chéquier avantages...)
- Proposition de votre établissement (prestataires Le Mans Métropole) dans la programmation des accueils presse (journalistes français et ou étrangers)
- Possibilité de mise en libre-service de vos flyers (format A5 maximum / 1 seul document par structure)
- Autocollant millésimé partenaire distribué à chaque établissement pour une meilleure identification du partenariat.